

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le mardi 13 décembre 2022 à 18 h 30** en Mairie.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Xavier BECK

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2022.

Administration générale

- 1 - Subvention communale pour les travaux de réhabilitation technique de la résidence la Lézardière menés par le bailleur social LOGIREM
- 2 - Vente d'une parcelle de 401 m² aux époux FILIPPI
- 3 - Demande de subvention - Soirées Sacha Guitry 2023
- 4 - Demande de subvention - Nuits d'été 2023
- 5 - Ajout d'une caméra de vidéoprotection route de la Turbie
- 6 - Convention de formation au maniement des armes pour les fonctionnaires de police municipale entre les communes de Cap d'Ail et la Turbie
- 7 - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte-d'Azur sur la gestion de la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Nice Côte d'Azur pour les exercices 2015 et suivants
- 8 - Rapport annuel du délégué ASSOCIATION TENNIS CLUB DE CAP D'AIL pour l'exploitation du tennis municipal de l'arrière-plage Marquet – Exercice 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022

Finances

- 9 - Rectification erreur matérielle D.M. n°3
- 10 - Décision modificative n°4 - Budget principal 2022
- 11 - Budget 2023 – Ouverture de crédits d'investissement

Questions diverses